



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le onzième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq (11 mars 2025), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Période de suivi aux questions (15 minutes)
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.6 Ressources humaines
 - 1.6.1 Camp de jour - animateurs et aide-animateurs
 - 1.6.2 Préposés accès PPVM

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 377 900 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2025
- 2.4 Rapport du maire - États financiers 2023
- 2.5 Règlement 2025-613 - Modifiant le règlement 2024-612 afin de corriger le montant donnant droit à des versements - Adoption
- 2.6 TECQ - Dépôt de programmation no 3 révisée

3 Sécurité publique

- 3.1 SISEM - Redistribution de la proportion de la réserve financière
- 3.2 SISEM - Achat en commun d'appareils respiratoires
- 3.3 SISEM - Achat en commun d'une camionnette au service incendie
- 3.4 SISEM - Achat d'accessoires services d'urgence pour la camionnette



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

3.5 SISEM - Achat en commun d'équipement informatique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Chemin de la Batiscan - Expertise demande de c.a.

4.2 Chemin de la Batiscan - Avis d'inscription

4.3 Marquage de chaussée - Contrat 2025

4.4 Abat-poussière - Contrat 2025 à 2027

4.5 Pierre concassée - 2025

4.6 Toponyme rue Béland - Annulation

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Application sur le territoire de Lac-aux-Sables du RCI encadrant l'implantation d'éoliennes

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Camp de jour - Bonification des programmes - Besoins particuliers - Appui

6.2 Fête estivale 2025

6.3 OMH de Mékinac - Budget révisé 2025

6.4 OMH de Mékinac - Intention de fusion

7 Autres sujets

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Club de gymnastique Les Ritournelles

7.2 Femmes de Mékinac - Salle Lac-aux-Sables

7.3 Municipalité de Sainte-Christine - Appui - Modification de l'article 226.2 CSR

7.4 Varia

7.4.1 Patrouille nautique

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.6 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025**

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En vertu du règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil, la municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible au cours de la journée suivant la présente séance, sur le site Internet de la municipalité. Il est donc interdit à toutes personnes dans l'assistance de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2025-03-049

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2025 :

- EN AJOUTANT le point Patrouille nautique au Varia à la section 7;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2025-03-050

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Période de suivi aux questions (15 minutes)

Monsieur le maire indique qu'il n'y a aucun suivi découlant de la séance de février à faire, toutes les questions ayant reçues réponses.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance

2025-03-051

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mars 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6 Ressources humaines

1.6.1 Camp de jour - animateurs et aide-animateurs



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Monsieur Daniel Beaupré, conseiller, se retire du présent point. Il n'a pas pris part aux discussions et décisions, en raison d'apparence de conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT les rencontres avec les candidats pour les postes d'animateurs et d'aide-animateurs pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT les validations faites auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'il restera un poste d'animateur à combler pour un camp complet, incluant le service de garde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil procède à l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour 2025 :

- Madame Coralie Beaupré, à titre d'animatrice (renouvellement);
- Monsieur Félix Renaud-Beaupré, à titre d'animateur (renouvellement);
- Monsieur Justin Richard, à titre d'animateur (renouvellement mais changement de poste);
- Monsieur Éli Beaupré à titre d'aide-animateur (renouvellement);
- Madame Dalianne Genest, à titre d'aide-animatrice;
- Madame Alice Genest, à titre d'aide-animatrice.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5)

1.6.2 Préposés accès PPVM

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, se retire du présent point, en raison d'apparence de conflit d'intérêt. Il n'a pas pris part aux discussions et décisions.

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour les postes de préposés à l'accès aux parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil renouvelle l'embauche de monsieur Henri Hamelin (4^e saison), de monsieur Zachary Proulx (3^e saison) et de monsieur Régis Gamelin (2^e saison) à titre de préposés à l'accès aux parcs, selon les conditions de la convention collective.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5).

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 28 février 2025.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière



2025-03-054

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Suzanne Béland et madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1247 à 1249;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} février au 28 février 2025 et portant les numéros 4315 à 4330;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 28 février 2025, au montant de 110 954,59 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 182 113,17 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 65 155,53 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

Aucun point.

2.3 Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 377 900 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2025

2025-03-055

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite emprunter par billets pour un montant total de 377 900 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-549	377 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables avait le 17 mars 2025, un emprunt au montant de 377 900 \$, sur un emprunt original de 707 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 2019-549;

ATTENDU QUE, en date du 17 mars 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 mars 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2019-549;

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu unanimement :

- QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

1. les billets seront datés du 20 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	70 100 \$	
2027.	72 700 \$	
2028.	75 400 \$	
2029.	78 400 \$	
2030.	81 300 \$	(à payer en 2030)
2030.	0 \$	(à renouveler)

- QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 20 mars 2025, le terme original des règlements d'emprunts numéros 2019-549, soit prolongé de 3 jours.

ADOPTÉE.

2.4 Rapport du maire - États financiers 2023

Monsieur le maire dépose, à l'intention des membres du conseil et de la population, son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice 2023 en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal. Des copies sont disponibles pour les personnes présentes dans la salle.

CONSIDÉRANT la présentation du maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice 2023;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être diffusé sur le territoire conformément aux modalités déterminées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur les états financiers 2023 et que ce rapport soit diffusé sur le site Internet municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.5 Règlement 2025-613 - Modifiant le règlement 2024-612 afin de corriger le montant donnant droit à des versements - Adoption

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement de taxation 2024-612 établissant les taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2025, ainsi que le taux d'intérêt et les versements;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée concernant le montant donnant droit à effectuer le paiement par versement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement à la séance du 11 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal adopte, sans changement, le règlement 2025-613 modifiant le règlement 2024-612 afin de corriger le montant donnant droit à des versements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.6 TECQ - Dépôt de programmation no 3 révisée

2025-03-058

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 révisée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SISEM - Redistribution de la proportion de la réserve financière

2025-03-059

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale du service incendie en vigueur depuis juillet 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la répartition du pourcentage de la quote-part de chaque municipalité selon l'entente initiale;

CONSIDÉRANT qu'à partir de janvier 2024, la répartition du pourcentage de la quote-part de chaque municipalité a été modifiée selon les besoins de chacun et que le pourcentage a été établi ainsi; 44.5% pour Lac-aux-Sables, 34.5% pour Notre-Dame-de-Montauban et 21% pour Rivière-à-Pierre;

CONSIDÉRANT la réserve financière de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la réserve financière soit partagée de la façon suivante;

- QUE le montant de la réserve financière du SISEM en date du 31 décembre 2023 soit partagé à 45% pour Lac-aux-Sables, 35% pour Notre-Dame-de-Montauban et à 20% pour Rivière-à-Pierre;
- QUE le montant additionnel de la réserve financière, à partir du 1^{er} janvier 2024 soit partagé à 44.5 % pour Lac-aux-Sables, 34.5 % pour Notre-Dame-de-Montauban et 21 % pour Rivière-à-Pierre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 SISEM - Achat en commun d'appareils respiratoires

2025-03-060

CONSIDÉRANT le surplus cumulé à la réserve du SISEM au 31 décembre 2023, au montant de 328 485 \$;

CONSIDÉRANT l'acquisition des équipements en commun par l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT les besoins des services incendies prenant part à cette entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les appareils respiratoires des services incendies ont plus de vingt ans et que les pièces de rechange ne sont plus disponibles, pour des réparations;

CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir un nombre minimum d'appareil, par véhicule;

CONSIDÉRANT que le remplacement des appareils respiratoires est planifié sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par Boivin & Gauvin Inc. daté du 26 février 2025 et portant le n° SC20022996;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser l'achat de neuf (9) appareils respiratoires au montant de 94 185 \$ avant taxes, du fournisseur Boivin & Gauvin Inc. Le montant sera affecté au surplus cumulé du SISEM.

Il est de plus résolu que la dépense d'un appareil respiratoire, installé dans le véhicule n° 101, sera affecté selon le pourcentage de l'entente attribué à chaque municipalité. Pour les huit (8) autres appareils, la dépense sera partagée à part égale entre les municipalités et non selon le pourcentage de l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

3.3 SISEM - Achat en commun d'une camionnette au service incendie

2025-03-061

CONSIDÉRANT le surplus cumulé à la réserve du SISEM au 31 décembre 2023, au montant de 328 485 \$;

CONSIDÉRANT l'acquisition des équipements en commun par l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT les besoins des services incendies prenant part à cette entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Montant avant taxes
St-Onge Ford	69 835 \$
Chevrolet	72 955 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser l'achat d'une camionnette F-250 au montant de 69 835 \$, avant les taxes applicables, chez le concessionnaire St-Onge Ford Inc.

Il est de plus résolu d'affecter cette dépense au surplus accumulé du SISEM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 SISEM - Achat d'accessoires services d'urgence pour la camionnette

2025-03-062

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires et le PTI adoptées, pour 2025;

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une camionnette, pour le SISEM;

CONSIDÉRANT que la camionnette doit être munie d'accessoires pour les véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

CONSIDÉRANT la soumission n° 5824 de Gyrotech au montant de 15 394,98 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu d'autoriser l'achat, auprès de Gyrotech, des accessoires proposés dans la soumission n° 5824, au montant de 15 394,98 \$ avant taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.5 SISEM - Achat en commun d'équipement informatique

2025-03-063

CONSIDÉRANT le surplus cumulé à la réserve du SISEM au 31 décembre 2023, au montant de 328 485 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler l'équipement informatique pour le service incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Microgest Inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu d'autoriser l'achat chez Microgest Inc., d'une Surface Pro 10, Core Ultra 7 au montant de 3 129,98 \$ avant taxes, ainsi que deux Surface Pro 10, Core 5 au montant de 2 009,98 \$ chaque, avant les taxes.

Il est de plus résolu d'affecter cette dépense au surplus accumulé du SISEM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Chemin de la Batiscan - Expertise demande de c.a.

2025-03-064

CONSIDÉRANT le projet de réparation du chemin de la Batiscan suite aux intempéries de décembre 2023;

CONSIDÉRANT la complexité de préparation de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil entérine le tableau des taux horaires de Strata Environnement et Géotechnique inc. pour un accompagnement à la préparation de la demande d'autorisation ministérielle environnementale, selon l'offre numéro 25-0759-4140-A, dans le cadre de la réparation du ponceau et du chemin de la Batiscan sur les lots 6 011 394 et 6 011 396.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Chemin de la Batiscan - Avis d'inscription

2025-03-065

CONSIDÉRANT l'étude de caractérisation de la zone de travaux sur le chemin de la Batiscan, en lien avec le sinistre de décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire enregistrer, un avis de contamination au registre foncier du Québec, en vertu de l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise la directrice générale à mandater Tremblay Bois pour la démarche d'inscription de l'avis de contamination concernant une zone du chemin de la Batiscan.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Patrick Genest, directeur des travaux publics, à titre de comparant, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Marquage de chaussée - Contrat 2025

2025-03-066

CONSIDÉRANT la planification des travaux de marquage de chaussée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2025-02-01, sur invitation, dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 25 février 2025;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Montant total avant taxes	Montant total avec taxes
Lignes Maska	15 454,80 \$	17 769,16 \$
A1 Lignes Jaunes	12 942,00 \$	14 880,06 \$
Ligne Pro	N'a pas déposé	n/a
Sceltech	N'a pas déposé	n/a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- **ACCEPTÉ** le dépôt des résultats des soumissions;
- **ACCORDE** le contrat à A1 Lignes Jaunes, au montant de 14 880,06 \$ incluant les taxes applicables, selon le bordereau déposé le 25 février 2025 pour les travaux de marquage de chaussée et les conditions de l'appel d'offres numéro 2025-02-01.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Abat-poussière - Contrat 2025 à 2027

2025-03-067

CONSIDÉRANT la planification des travaux relatifs à l'abat-poussière pour les trois saisons à venir;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2025-02-02 dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 25 février 2025;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Grand total 2025-2026-2027 Montant incluant les taxes
Sel ICECAT inc.	143 100,19 \$
Somavrac C.C.	141 879,15 \$
Les Entreprises Bourget inc.	161 447,90 \$
Les Entreprises Faust et fils inc.	147 282,99 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- ACCEPTE le dépôt des résultats des soumissions;
- ACCORDE le contrat à Somavrac C.C. au montant de 141 879,15 \$ incluant les taxes applicables selon le bordereau déposé le 25 février 2025 et les conditions de l'appel d'offres numéro 2025-02-02, relatif aux travaux de fourniture, transport et épandage de calcium liquide sur le réseau routier de Lac-aux-Sables, pour les saisons 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Pierre concassée - 2025

2025-03-068

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour la fourniture de pierre concassée;

CONSIDÉRANT que la localisation des travaux fait varier les coûts de transport selon l'endroit de fourniture de la pierre;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte les taux de fourniture de pierre, selon les soumissions 2025, des soumissionnaires invités :

- Les Entreprises Crête (Saint-Tite);
- Les Entreprises Saint-Ubald (Saint-Ubalde et Lac-aux-Sables);

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Patrick Genest, à s'approvisionner en pierre concassée, auprès de ces fournisseurs, selon la localisation des travaux et le budget 2025 alloué pour les travaux de rechargement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Toponyme rue Béland - Annulation

2025-03-069

CONSIDÉRANT la résolution 2001-10-202, relative à la nomination d'une rue privée;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu contestation à l'époque relative à cette nomination;

CONSIDÉRANT que cette nomination n'a jamais été mise en place, ni utilisée pour identifier des propriétés depuis cette date;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire annuler, ce nom, pour éviter des situations problématiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil annule la nomination "rue Béland" et demande à la Commission de toponymie du Québec de retirer ce nom de la liste des rues de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Application sur le territoire de Lac-aux-Sables du RCI encadrant l'implantation d'éoliennes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ATTENDU l'adoption par la MRC de Mékinac du règlement de contrôle intérimaire intitulé *Règlement de remplacement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac (2023-194)*;

ATTENDU QUE ce règlement de contrôle intérimaire (RCI) est en vigueur depuis le 14 février 2025;

ATTENDU QUE ce RCI s'applique également sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 9 du RCI stipule que l'application du règlement est confiée aux fonctionnaires de la MRC, mais peut être confiée aux fonctionnaires municipaux, si la municipalité y consent;

ATTENDU QUE la municipalité désire confier l'application du RCI à ses fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu d'aviser la MRC de Mékinac que la municipalité de Lac-aux-Sables désire confier l'application de RCI relatif à l'implantation d'éoliennes sur son territoire à ses fonctionnaires municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 **LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

6.1 **Camp de jour - Bonification des programmes - Besoins particuliers - Appui**

2025-03-071

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux même si ce n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT que ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes animateurs et animatrices de 14 à 17 ans en moyenne et que le recrutement est de plus en plus difficile;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont assujetties à l'application de la Charte, qui oblige l'accès aux services adaptés dans les camps de jour pour les enfants présentant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année et que les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM, du 10 juin 2024, demandant à la ministre des Affaires municipales d'agir;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités au Québec, ont transmis à la municipalité, une résolution demandant l'appui à la lettre de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables :

- **SOUTIENT** la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :
 - Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- o Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
 - o Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.
- TRANSMET la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Fête estivale 2025

2025-03-072

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité organisateur de la Fête Estivale;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'édition 2025 se tiendra du 14 au 18 août inclusivement;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir la programmation complète, à son assureur ainsi que tous les contrats relatifs à l'évènement, pour fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur tient à maintenir, le plus possible, la gratuité pour l'accès aux sites et spectacles;

CONSIDÉRANT le budget 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que l'aide de la municipalité, pour l'édition 2025 de la Fête Estivale, qui se déroule du 14 au 17 août 2025, se détaille de la façon suivante :

- OCTROYER une aide financière en argent de 2 500 \$ au comité organisateur de la Fête Estivale;
- ASSUMER le montant total de l'assurance responsabilité de l'évènement;
- AUTORISER, à titre de commandite, pour la tenue des activités, l'utilisation du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin (PPVM), du quai municipal et du parc Louis-Philippe-Fugère incluant le bâtiment multiservices;
- AUTORISER le comité de la Fête Estivale à effectuer les demandes de permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur ces sites pour la durée des activités;
- AUTORISER le stationnement, sur un côté de la rue Cloutier, du 14 au 17 août inclusivement;
- AUTORISER la fermeture, par la municipalité, de l'accès au parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin à compter de 16 heures du 14 au 17 août inclusivement;
- AUTORISER la fermeture de la rue Principale à partir de l'intersection avec la rue Cloutier, jusqu'au PPVM et la rue Sainte-Marie, pour la tenue d'une course de lits, durant une trentaine de minutes approximativement, le vendredi 15 août;
- AUTORISER la tenue d'un feu d'artifice, le 16 août ou le lendemain en cas de pluie. L'organisme devra obtenir une preuve d'assurance, pour ledit feu, ainsi que l'autorisation du propriétaire des lots. L'autorisation est donnée, sous réserve de l'émission du permis de brûlage et la surveillance lors de cette journée, par le service de sécurité incendie de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- FOURNIR les toilettes mobiles pour la durée de l'évènement, dont une à proximité du terrain de balle et veiller à l'entretien des installations sanitaires des différents sites, en matinée, du jeudi au dimanche inclusivement;
- AUTORISER le prêt des abris mobiles du service incendie de Lac-aux-Sables et des abris à montage rapide (3) de la municipalité;
- AUTORISER le prêt du système de son portatif, le jeudi soir, pour la tenue du bingo;
- POSITIONNER les estrades du parc Louis-Philippe-Fugère près de la patinoire et du terrain de volley-ball;
- AUTORISER la préparation des plateaux sportifs (désherbage du terrain de balle-molle et des terrains de volleyball, lignage du terrain de balle et l'installation des buts, installation des buts de hockey sur la patinoire, nettoyage avant l'évènement de la salle multifonctionnelle);
- AUTORISER l'ajout de poubelles et de bacs de récupération de cannettes;
- AUTORISER la présence de cantine mobile, sous contrat avec le comité organisateur, sans frais de permis, pour la durée de l'évènement;

La participation financière, humaine et matérielle de la municipalité la qualifie à titre de *Supporteur principal* de l'évènement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 OMH de Mékinac - Budget révisé 2025

2025-03-073

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé, daté du 27 février 2025 de l'OMH de Mékinac, pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-018, adoptant le budget 2025 incluant l'ensemble immobilier n° 2324 situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation et celle des municipalités à 10%;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de modification pour l'ensemble immobilier 2324;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte la modification du budget 2025 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 535 862 \$, dans la version révisée du 27 février 2025, au lieu de 527 992 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 OMH de Mékinac - Intention de fusion

2025-03-074

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) demande la création d'offices de plus grande envergure afin de maximiser les ressources humaines et monétaires;

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac a donné un mandat de gestion à l'OMH de Shawinigan pour sa gestion;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'OMH de Mékinac, veut déposer une intention de fusion pouvant être effective à la fin du mandat de gestion, à l'OMH de Shawinigan;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier numéro 2324, localisé sur le territoire de Lac-aux-Sables fait partie de l'OMH de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt d'une intention de fusion entre l'OMH de Mékinac et l'OMH de Shawinigan, tel que recommandé par le conseil d'administration de l'OMH de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Club de gymnastique Les Ritournelles

2025-03-075

CONSIDÉRANT la demande du Club Les Ritournelles, pour la campagne annuelle et le spectacle, qui se tiendra le 25 mai 2025;

CONSIDÉRANT que des jeunes de Lac-aux-Sables font partie de ce club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil participe à la campagne par l'achat d'une publicité au montant de 100 \$, selon le plan de visibilité pour le spectacle du 25 mai prochain présenté par le Club de gymnastique Les Ritournelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Femmes de Mékinac - Salle Lac-aux-Sables

2025-03-076

CONSIDÉRANT la demande de Femmes de Mékinac pour une activité le 3 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte de louer gratuitement la salle municipale Lac-aux-Sables, à Femmes de Mékinac pour une activité l'après-midi du 3 avril 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Municipalité de Sainte-Christine - Appui - Modification de l'article 226.2 CSR

2025-03-077

CONSIDÉRANT la résolution 048-02-2025, de la municipalité de Sainte-Christine, demandant l'appui pour la modification de l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2);

CONSIDÉRANT que cet article permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de rendre admissible les premiers répondants à ce type d'autorisation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la recommandation du service des premiers répondants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- APPUIE la municipalité de Sainte-Christine dans ses démarches pour faire ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.
- DEMANDE que la présente résolution soit acheminée à :
 - Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;
 - Madame Sonia LeBel, députée de Champlain;
 - La municipalité de Sainte-Christine;
 - La Fédération québécoise des municipalités;
 - L'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Varia

7.4.1 Patrouille nautique

2025-03-078

CONSIDÉRANT la proposition de la patrouille nautique de ne pas avoir des patrouilleurs formés au sein de l'organisation, via les pompiers permanents, plutôt qu'avoir recours à une firme externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte la demande de la Corporation de la patrouille Nautique pour la formation des pompiers permanents à titre de patrouilleur nautique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 14

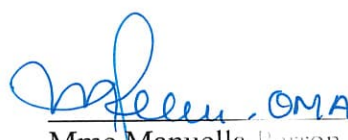
Fin: 20 h 38

7.6 Levée de l'assemblée

2025-03-079

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 39.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Lac-aux-Sables**

« Je Yvon Bourcier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 12 mars 2025.